



Commission scolaire
DES PHARES



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis obtient sa certification biologique

Mont-Joli, le 4 novembre 2014 – La Commission scolaire des Phares est très fière d'annoncer que la ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis se démarque une fois de plus cette année en obtenant son certificat de conformité en production biologique. L'accréditation a été effectuée par Ecocert Canada, un organisme de certification permettant la mise en marché de produits reconnus biologiques au Canada, aux États-Unis et en Europe.

La ferme-école dispose maintenant d'une superficie de 20 hectares en régie biologique, ce qui représente 40 % des terres. Ce laboratoire de formation grandeur nature est le seul au Québec à détenir le double statut de ferme en régie conventionnelle et en régie biologique pour les productions végétales.

« Diverses cultures, traditionnelles et non traditionnelles, sont produites en régie biologique. C'est le cas de l'orge de brasserie, de l'avoine fourragère et de certains fourrages. Nous enrichissons ainsi l'enseignement dispensé à nos élèves et accentuons les transferts de connaissances au profit des agriculteurs de la région », a expliqué M. Claude Roy, enseignant au Centre.

« La certification biologique a nécessité cinq ans de préparation. Cette démarche importante permet de spécialiser encore davantage l'enseignement dispensé au Centre et servira, à terme, le développement régional. La ferme-école poursuit ainsi son développement et demeure axée sur la qualité de la formation et tournée vers l'avenir. La certification biologique renforce encore le caractère exemplaire et le dynamisme du Centre, qui devient un élément central du développement agricole au Bas-Saint-Laurent », a commenté M. Bertrand Michaud, directeur du Centre.

Source : Claude Roy, enseignant
Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis
418 775-7577

À propos de la Commission scolaire des Phares

La Commission scolaire des Phares couvre le territoire des municipalités régionales de comtés de La Mitis et de Rimouski-Neigette. Elle offre des services à près de 10 000 élèves, jeunes et adultes. La Commission scolaire des Phares joue un rôle de premier plan en matière d'éducation. Elle intervient au préscolaire, au primaire et au secondaire, en formation professionnelle, en formation des adultes et offre également un service d'aide aux entreprises en plein essor. Par la mise en œuvre quotidienne de sa mission, la Commission scolaire des Phares favorise l'accès au savoir et à la culture, contribue au rehaussement du niveau scientifique, culturel, spirituel et professionnel et assure la promotion de l'éducation. Le rôle de la Commission scolaire des Phares dans le développement régional en fait un rouage essentiel de la région bas-laurentienne.